Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 083-218301133-20261019-2026101901-DE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 19 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				**MASSOUH**	Anne		X		*E. HUGOU*
FANGUIAIRE	Sandrine	X				**BONESSO**	Paul		X		*S. FANGUIAIRE*
CHALLIER	Bruno	X				**JEAN-JEAN**	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				**WIERYSZKOW**	Noémie	X			
CHAIX	Jacques	X				**D'ASSISI**	Florian			X	
SCHILLINGER	Martine	X				**MATHIEU**	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				**HOURS**	Cyrille		X		
MARUZZOLO	Francis	X				**LANGLOIS**	Marilyne		X		
CATALDI	Catherine	X				**HOURS**	Alexys		X		
CAVALLARO	Sylvie	X						**13**	**5**	**01**	

Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 13
Absents : 06
Dont :
Absents excusés ayant donné **procuration : 02**
Absents excusés sans procuration : 03
Autres absents : 01

Délibération n° 2026-10-19-01

Objet :

Dénomination du bâtiment maison communale de santé

Monsieur le maire expose les éléments suivants à l'attention des conseillers municipaux :

La Commune doit inaugurer demain mardi le nouveau bâtiment municipal de maison de santé dont le chantier a été lancé à l'été 2025.

Ce bâtiment, réalisé avec de nombreux soutiens financiers, qui a coûté globalement un peu plus d'un million d'euros HT, (dont environ 350 à 400 000 € en reste à charge pour la Commune après intégration des soldes de TVA/FCTVA), concrétise un engagement politique du mandat précédent.

Ce nouvel équipement doit désormais recevoir d'ores et déjà une quinzaine de professionnels de santé répartis sur les 10 cabinets aménagés en son sein.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 083-218301133-20261019-2026101901-DE

Il vous est aujourd'hui demandé de décider d'un nom pour ce bâtiment, compétence qui relève des prérogatives du Conseil Municipal dans le cadre notamment de l'application des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé de rendre hommage à notre ancien médecin, Éric Gillet, qui a exercé à Saint Julien pendant une trentaine d'années, en adoptant ainsi, avec l'accord de la famille, la dénomination suivante pour le bâtiment : « **Maison Communale de Santé Docteur Éric GILLET** ».

L'enseigne sera dévoilée à l'occasion de l'inauguration de demain dans le même temps que les plaques officielles, en présence de l'ensemble des autorités de l'Etat et Territoriales participant à cette cérémonie.

Nous sommes ainsi heureux de pouvoir rendre cet hommage à l'œuvre locale à Saint Julien de Eric Gillet dans le cadre de l'exercice de sa profession de médecin, au service de ses concitoyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la compétence en matière de désignation de bâtiments publics appartient au Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire rapporté ci-dessus,

- **DÉCIDE** de dénommer le bâtiment de la maison communale de santé : « **Maison Communale de Santé Docteur Eric Gillet** »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

MAIRIE DE SAINT JULIEN 83560

Mme Sandrine FANGUIAIRE